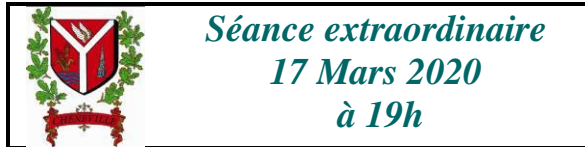


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 17 mars 2020, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux et monsieur Yves Laurendeau.

Assistent à la séance par téléconférence : monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin. (Autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19)

Absence motivée : madame Nicole Proulx Viens.

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2019**
- 4. Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2020**
- 5. Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2019**
- 6. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)**
- 7. Parole au public**
- 8. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-03-071**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière par intérim dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

2020-03-072

Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2019

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., explique et commente les états financiers.

**4- NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2020**

2020-03-073

Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2020

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. présente une offre de services pour l'audit et la préparation du rapport financier 2020, laquelle est valable pour un niveau d'activité semblable à l'année 2019 et ne comprend pas les travaux spéciaux dont nous pourrions avoir besoin au cours de l'exercice ni les travaux supplémentaires se rapportant au Programme PIRL ou PRIMEAU, lesquels seront facturés au taux horaire de 135.00\$/heure plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2020;

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre déposée par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2020 et ce, pour la somme de 11 500.00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- MANDATER LA FIRME CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – AUDITION DU COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2019**

2020-03-074

Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2019

**ATTENDU QUE** nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2020, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audition du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

2020-03-075

Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le montant de la subvention est de 113 843.00 \$;

**ATTENDU** les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTQ) que le total des frais admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - Volet ERL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2019 est de 264 279.00 \$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée et réparti de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver :	146 991.00 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver :	117 288.00 \$
Dépense d'investissement :	_____ - \$
	264 279.00 \$;

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTQ) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- PAROLE AU PUBLIC**

**8- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-03-076**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale par  
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.